

Seyna

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2025

1. Synthèse

1.1 Notre mission

Seyna est un assureur développé avec un seul objectif : faire de la distribution d'assurance en partenariat avec les courtiers et MGA (agences de souscription) un modèle économique performant et pérenne.

Le canal courtier et MGA est très puissant. Ces derniers ont une connaissance des besoins clients et des marchés très détaillée, permettant la création de produits d'assurance pertinents. Ils ont une proximité terrain inégalée, apportant une expérience de qualité à l'assuré. Ils ont une force de distribution et sont un levier stratégique important pour un assureur.

Cependant, ce canal est difficile à opérer pour un assureur : une multitude d'acteurs dans la chaîne de valeur, un besoin de produits d'assurance hétérogènes adaptés à chaque courtier, une délégation de la souscription et de la gestion, chaque partenaire ayant ses propres systèmes informatiques et formats de données. Ce modèle entraîne traditionnellement pour un assureur une dispersion des informations, un mauvais contrôle du risque, des frais élevés et des résultats irréguliers.

Chez Seyna, nous avons fait de ce canal et de sa complexité notre spécialité. Nous mettons notre technologie au service de l'excellence opérationnelle afin d'éliminer les frictions, maximiser la performance de nos partenaires et maximiser la qualité de notre suivi du risque. Notre technologie nous permet :

- de constituer des offres 100% sur-mesure pour les courtiers, sans compromis sur la qualité du suivi du risque ;
- d'intégrer sans difficulté les données hétérogènes de contrats et sinistres des courtiers délégataires ;
- d'automatiser le suivi du risque, la mise à jour des prix, avec une analyse du portefeuille effectuée chaque mois (versus une fois par an traditionnellement).

1.2. Notre offre pour les courtiers

Notre promesse est d'être l'assureur le plus efficace pour les courtiers. Concrètement, Seyna apporte :

- Des produits d'assurance créés sur-mesure et en marque blanche, en moins de 3 mois, avec l'accompagnement du courtier par les experts de l'équipe Seyna ;
- Un outil d'analyse et une équipe dédiée pour optimiser la performance des produits après le lancement.

Pour les courtiers voulant lancer une activité de Santé Animale, Santé Individuelle ou Prévoyance Accidents de la Vie, nous proposons en complément « Seyna JUMP ». Ce service apporte aux courtiers spécialistes et grossistes :

- un produit d'assurance sur-mesure et en marque blanche ;

- un parcours de souscription à l'image du courtier et un outil d'aide à la vente pour ses équipes, dans lesquels le produit est embarqué ;
- un outil pour gérer les polices ;
- une intégration native avec un gestionnaire de sinistres spécialisé.

1.3. Notre activité en Europe

Seyna bénéficie d'un agrément d'assureur de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sur les branches biens et responsabilité ainsi que accidents et maladie. Seyna accompagne aujourd'hui les courtiers sur les activités suivantes :

- Santé ;
- Prévoyance (Accidents de la vie, IJH) ;
- Casse, vol, panne et autres dommages sur les biens du quotidien, du vél, à l'électroménager, au matériel high-tech ;
- Annulation billetterie, loisirs et voyage ;
- Caution locative et loyers impayés ;
- Affinitaire automobile allant de la panne mécanique au rachat de franchise ;
- Santé animale.

Compte tenu à la fois de la demande et du rayonnement international de ses clients courtiers, Seyna a poursuivi l'accompagnement de ces derniers en Europe. À fin décembre 2025, Seyna porte des programmes en France, Allemagne, Espagne, Pologne, Belgique et Pays-Bas.

1.4. Une croissance supérieure aux attentes en 2025

En 2025, la compagnie franchit un cap majeur avec 142 millions d'euros de primes émises opérées par Seyna, contre 91M€ en 2024, soit une progression de +57%. La compagnie avait fixé une cible interne ambitieuse de 124M€, elle la dépasse donc de 15%.

Ce développement est porté par l'accélération de ses projets stratégiques et le succès de son positionnement clair d'assureur dédié au succès des courtiers.

Cette dynamique se reflète également dans la profondeur du portefeuille : Seyna compte désormais 97 portefeuilles actifs diversifiés sur 7 branches d'activité (santé individuelle, loyers impayés, santé animale, affinitaire...).

Ce chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- 124 millions € de primes émises portées sur le bilan de Seyna ;
- 18 millions € de primes émises opérées pour compte d'autres organismes d'assurance partenaires.

1.5. Une performance technique et financière en amélioration

Seyna opère un modèle d'assureur qui délègue la distribution et la gestion. Le succès du modèle est donc dépendant de deux ratios :

- la marge que Seyna arrive à dégager, après paiement des sinistres et des commissions de distribution et gestion. Ce ratio comparant les sinistres plus commissions aux primes s'établit à 92% en 2025, contre 100% en 2024, soit une amélioration de 8 points en un an ;
- ses frais de suivi des portefeuilles. En 2025, le ratio s'établit à 1,33% des primes acquises, relatif à 1,55% en 2024, soit une amélioration de 0,22 points en un an.

1.6. Une solvabilité renforcée

En 2025, Seyna a levé 10 millions d'euros en Septembre 2025 pour renforcer ses fonds propres. Cette levée de fonds est menée par 115K, un fonds d'investissement de La Banque Postale, avec le soutien des investisseurs historiques White Star Capital et Elaia.

Le ratio de solvabilité atteint 247% fin 2025 (vs 204% fin 2024), témoignant de la solidité structurelle de la compagnie et de sa capacité à absorber une croissance soutenue sans fragiliser son bilan. Cette solidité bilantielle est le fruit d'un travail continu de Seyna avec le réseau de réassureurs que la compagnie a constitué, mettant notre technologie au profit de relations fortes avec ces derniers, axés sur la transparence et l'excellence actuarielle de nos analyses.

2. Activité et résultats

2.1. Informations sur l'entreprise

Seyna est une Société Anonyme au capital social de 1 115 800 €, supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine.

La compagnie est agréée pour exercer dans les branches suivantes :

- 1. Accidents ;
- 2. Maladie ;
- 8. Incendie et éléments naturels ;
- 9. Autres dommages aux biens ;
- 13. Responsabilité civile générale ;
- 15. Caution ;
- 16. Pertes pécuniaires diverses.

Les comptes sociaux sont audités par Mazars SA.

2.2. Actionnariat

Les principales personnes physiques ou morales au capital de Seyna sont les suivantes :

- Global Founders Capital, fonds d'investissement ;
- White Star Capital, fonds d'investissement ;
- Elaia Partners, fonds d'investissement ;
- 115K, fonds d'investissement ;
- Stephen Leguillon, directeur général ;
- Jean Nicolini, directeur général délégué.

Chaque salarié de Seyna détient également des BSPCE (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise).

Seyna est une structure indépendante, filiale d'aucune autre société.

2.3. Le modèle Seyna

L'objectif de Seyna est d'exercer son activité d'assureur en s'appuyant sur un modèle dans lequel certaines fonctions sont déléguées à des courtiers partenaires. La compagnie délègue la souscription, la gestion des contrats et la gestion des sinistres à ses courtiers partenaires. Cette stratégie lui permet de s'appuyer sur l'expertise terrain de ses partenaires pour la distribution, et leur spécialisation de gestion. Seyna investit fortement en complément sur son infrastructure de pilotage de la qualité de gestion des délégataires et de suivi des produits d'assurance.

Son modèle économique repose sur les activités suivantes :

- l'accréditation des courtiers délégués
- la conception de produits d'assurance destinés à être distribués par ces courtiers
- le suivi de la performance et de la rentabilité des portefeuilles
- le suivi de la qualité de gestion des courtiers délégués
- le placement en réassurance et le suivi de la relation avec les réassureurs

Seyna met en place des traités de réassurance permettant de transférer une partie du risque et assurer la solvabilité de la compagnie. En moyenne, 85% des risques de souscription sont cédés à nos partenaires réassureurs, avec un taux de cession moyen de 89%.

2.4. Activité 2025

L'exercice 2025 fut le sixième exercice complet réalisé par Seyna en tant que compagnie d'assurances (agrément reçu en décembre 2019). Cette sixième année de commercialisation s'inscrit dans la dynamique des années précédentes avec une croissance du chiffre d'affaires hors revenus logiciels de +57%.

La compagnie poursuit la diversification de son mix produits en 2025, portée notamment par la forte croissance des offres Santé. Au total, 30 nouveaux programmes d'assurance ont été lancés en 2025, à travers toutes les verticales. Le chiffre d'affaires a notamment progressé sur la verticale Santé qui consolide sa position de premier contributeur en volume avec une progression de près de 93%.

Ligne d'activité	2025	2024
Dommages aux Biens	57 258 k€	45 375 k€
Pertes Pécuniaires	24 859 k€	17 893 k€
Crédit / caution	8 466 k€	3 854 k€
Responsabilité Générale	475 k€	140 k€
Santé	27 395 k€	7 697 k€
Perte de revenus	5 955 k€	0 k€
Santé (opérés pour compte de tiers)	17 683 k€	15 663 k€

2.5. Résultats de souscription

Le tableau suivant présente les primes émises, les primes acquises et la charge des sinistres pour les risques portés par Seyna sur les années 2024 et 2025 :

	2025	2024
Primes émises	124 409,0 k€	74 959,3 k€
Primes acquises	116 195,4 k€	67 522,2 k€
Charges des sinistres	72 088,7 k€	43 117,7 k€

2.6. Résultats des investissements

En accord avec son appétit aux risques, Seyna a fait le choix de limiter au maximum son exposition à la volatilité des marchés financiers.

Les investissements 2025 ont également tous été réalisés dans un OPCVM monétaire. Le reste des fonds de Seyna est conservé en avoirs en banque.

Le compte de résultat fait apparaître des produits de placements (non technique) de 249 k€ sur l'exercice 2025.

2.7. Résultats des autres activités et autres informations

En 2024, Seyna disposait de trois sources de revenus, provenant de trois modèles différents :

- la marge technique et les commissions de réassurance perçues sur les produits d'assurance conçus pour nos courtiers délégataires, pour lesquels Seyna est assureur ;
- la vente de logiciel aux courtiers, quelque soit leur activité ou produit d'assurance ;
- la perception de revenus dans le cadre d'un modèle distributeur-concepteur (IOBM), où les produits d'assurance étaient portés par un assureur tiers dont Seyna était l'intermédiaire, et Seyna s'occupe du pilotage du programme.

Depuis début 2025, Seyna a simplifié son business model en arrêtant la vente de logiciel sans que Seyna soit l'assureur du programme et le modèle IOBM. Nous avons opté pour concentrer toutes nos ressources sur un seul modèle : un assureur spécialisé dans la distribution et gestion déléguée. Ainsi :

- tous les investissements humains et technologiques sont désormais concentrés dans l'amélioration de notre efficacité dans la conception et le suivi des produits d'assurance et des courtier, la qualité et l'automatisation du suivi du risque, l'efficacité des opérations internes de la compagnie ;

- Seyna dispose dorénavant d'un seul modèle économique (celui d'assureur), simple et aligné avec cette ambition. L'activité Seyna JUMP (voir ci-dessus) vient servir le succès de Seyna en tant que compagnie d'assurance, en améliorant notre offre pour eux.

Afin d'abriter les développements technologiques et les revenus des solutions développées, la filiale Seyna Technologies, détenue à 100% par Seyna SA, a été créée en 2023. Seyna poursuit ses investissements en technologie, pour servir son offre auprès des courtiers et la qualité et automatisation de son suivi du risque.

Enfin, les anciens programmes qui consistaient à mettre en place des contrats d'assurance pour le compte d'autres organismes d'assurance (ancien modèle IOBM) continuent à générer des revenus pour Seyna.

3. Gouvernance de Seyna

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance de Seyna est organisé autour de quatre niveaux : le Conseil d'administration, la Direction Générale, le Comité exécutif et les Responsables de Fonction Clé.

3.1.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration valide la stratégie de la compagnie, les moyens qui sont affectés à la réalisation de ses objectifs, et est responsable du respect par Seyna de ses exigences légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration à ce jour est composé de 7 sièges votants et de 2 censeurs :

- deux administrateurs indépendants, bénéficiant d'une forte expérience dans le secteur de l'assurance, de la réassurance et du courtage ;
- les deux Dirigeants Effectifs de la compagnie ;
- cinq représentants (dont trois votants) des principaux investisseurs ;
- deux censeurs représentant les investisseurs.

Bertrand Labilloy est actuellement Président non-exécutif du Conseil.

Seyna a formalisé un Comité d'audit émanant du Conseil, chargé du suivi de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la qualité de l'information financière. Michel Brancaloni préside le Comité d'audit.

Les membres du Conseil (hors Dirigeants Effectifs) n'ont bénéficié, en 2025, d'aucune rémunération.

3.1.2. Direction Générale

Les deux Dirigeants Effectifs assurant la mise en place de la stratégie et la gestion des équipes sont :

- Stephen Leguillon, directeur général
- Jean Nicolini, directeur général délégué

La rémunération des Dirigeants Effectifs fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration.

Un comité exécutif est mis en place, regroupant :

- le directeur général ;
- le directeur général délégué en charge des finances et des risques ;
- la directrice juridique et conformité ;
- le directeur technologie ;
- le directeur commercial ;
- la directrice de la performance ;
- la cheffe de cabinet.

3.1.3. Responsables de Fonction Clé

Conformément à la réglementation, Seyna a mis en place les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques, en charge de l'application des stratégies de contrôle des risques pris par la compagnie et de la supervision de l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Elle aide le Conseil d'administration et la Direction générale à définir les stratégies de gestion de risques ;
- la fonction actuarielle en charge de la validation des provisions techniques et du respect de l'équilibre technique des produits d'assurance. Elle veille à l'adéquation des tarifs, des couvertures de réassurance et de la souscription ;
- la fonction conformité, vérifiant que les activités de la compagnie respectent les exigences réglementaires ;
- la fonction audit interne qui évalue l'adéquation du système de gouvernance.

La rémunération des Responsables de Fonction Clé est sous la responsabilité de la Direction Générale.

3.1.4. Engagement des équipes

Les salariés sont intéressés à la performance et à la viabilité de Seyna par la mise en place d'un plan de BSPCE (bon de souscription de part de créateurs d'entreprise) approuvé par le Conseil d'administration.

3.1.5. Exigences de compétence et d'honorabilité

Seyna veille à ce que les administrateurs du Conseil, les Dirigeants Effectifs et les Responsables de Fonction Clé :

- disposent d'une expérience professionnelle suffisante à l'exercice de leur fonction et à la gestion de la compagnie ;
- ne fassent l'objet d'aucune condamnation incompatible avec leur fonction.

La compétence et l'honorabilité des personnes concernées est vérifiée une fois par an par la fonction conformité.

Par ailleurs, la compagnie veille à ce que n'émerge aucun conflit d'intérêt pouvant nuire à la réputation et à la bonne conduite des activités.

3.2. Système de gestion des risques, y compris l'ORSA

Les principes de mesure et de gestion des risques sont écrits dans la politique de gestion des risques et répondent au besoin de Seyna de mettre en place une gouvernance adaptée à son business model. Ils sont validés par le Conseil d'Administration.

La politique de gestion des risques Seyna regroupe les risques auxquels elle est exposée au sein de 5 familles de risques :

- risques de souscription ;
- risques de contrepartie ;

- risques financiers ;
- risques opérationnels ;
- risques stratégiques.

En synthèse, le profil de risque de Seyna présente une exposition à trois types de risques :

- Au risque de sinistralité (dérive du S/P) ;
- Au risque de sous-traitance vis-à-vis de ses intermédiaires ;
- Au risque de contrepartie envers ses réassureurs et ses intermédiaires.

Le système de gestion des risques s'appuie en particulier sur un Comité de gestion des risques mensuel. Il est composé du directeur général, du directeur général délégué, de la fonction audit interne ainsi que du Risk Manager.

3.3. Système de contrôle interne

Le contrôle interne de Seyna vise à assurer la conformité aux lois et règlements, le bon fonctionnement des processus internes et la fiabilité des informations financières.

Le système de contrôle interne repose sur trois niveaux distincts de contrôle :

- le contrôle de 1er niveau opéré par les collaborateurs, intégrés aux processus métiers ;
- le contrôle de 2ème niveau, organisé et suivi depuis 2025 par le Risk Manager ;
- le contrôle de 3ème niveau, l'audit interne placé sous l'autorité du Comité d'audit.

En 2025, Seyna a référencé 75 processus métiers (28 macro-processus et 47 micro-processus). Le Plan de Contrôle Interne compte 91 contrôles dont 90 actifs (61 de niveau 1 et 30 de niveau 2). Le taux de conformité a atteint 90% en fin d'exercice.

3.4. Système d'Audit interne

Le dispositif d'Audit Interne s'articule autour des trois grandes phases suivantes :

- Construction du plan d'audit ;
- Réalisation des travaux d'audit ;
- Suivi des recommandations.

3.5. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est responsable de :

- l'adéquation des tarifs ;
- la suffisance des provisions techniques ;
- l'adéquation des couvertures de réassurance et de la souscription.

La fonction actuarielle établie au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'administration.

3.6. Sous-traitance

Seyna opère selon un modèle de délégation de la gestion des contrats/adhésions et des sinistres auprès des courtiers partenaires.

Seyna assure un suivi et un contrôle exigeant de ses partenaires, axés sur :

- des contrôles permanents sur les informations reçues des partenaires ;
- des audits annuels des partenaires.

Le service d'audit s'assure de la revue de la méthodologie d'audit, de l'élaboration du plan d'audit, de la réalisation des audits sur site, de la rédaction des rapports et du suivi des recommandations post-audit.

4. Profil de risque

Le profil de risque de Seyna regroupe l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ces risques sont présentés dans une cartographie intégrant à la fois :

- les risques identifiés dans le cadre du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 (risques « quantifiables ») ;
- d'autres risques spécifiques (risques « non quantifiables ») : risque de liquidité, risque stratégique, risque de réputation.

4.1. Risque de souscription en non-vie

Le risque de souscription comporte quatre composantes : risque de prime, risque de réserve, risque catastrophe et risque de cessation.

Dans le cas spécifique de Seyna à la date du 31 décembre 2025, ce risque est évalué à 4 817 k€, en légère diminution de -1,3% par rapport à l'exercice précédent (4 878 k€), l'augmentation du volume étant compensée par l'augmentation de la cession en réassurance.

Afin de couvrir son risque de souscription, Seyna a mis en place un programme significatif de réassurance. Ainsi en moyenne, 89% des risques de souscription sont cédés à nos partenaires réassureurs.

4.2. Risque de souscription en santé

Les produits d'assurance santé ont des caractéristiques similaires à la non-vie.

À la date du 31 décembre 2025, ce risque est évalué à 422 k€, en hausse de +33,9% reflétant la croissance de la verticale santé dont le poids passe de 10% à 27% des primes émises.

4.3. Risque de marché

La stratégie de Seyna est de limiter au maximum son exposition au risque de marché. Les investissements sont réalisés dans un OPCVM monétaire.

À la date du 31 décembre 2025, le risque de marché est évalué à 581 k€, en hausse de +20,0% mécaniquement en raison de l'augmentation des actifs suite à une levée de fonds en 2025.

4.4. Risque de crédit

Le risque de crédit de Seyna au 31 décembre 2025 est évalué à 2 542 k€ en hausse de +31,2% par rapport à l'année précédente, résultant de l'augmentation de l'exposition aux réassureurs.

Seyna diversifie son exposition aux réassureurs et sélectionne des réassureurs avec une bonne note de solvabilité.

4.5. Risque de liquidité

Afin de limiter le risque de liquidité, Seyna conserve une part de dépôts bancaires. Le reste est investi en OPCVM monétaire. La totalité des placements sont donc liquides.

4.6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est évalué suivant la Formule Standard. À la date du 31 décembre 2025, il est évalué à 2 019 k€, en hausse de +7,3%.

4.7. Autres risques importants

Six risques majeurs résiduels ont été identifiés :

- Sous-performance des courtiers (risque stratégique) ;
- Défaillance d'un courtier gestionnaire (risque opérationnel) ;
- Cyberattaque (risque technologique) ;
- Turnover élevé / homme clé (risque social et humain) ;
- Risque de contrepartie réassureur ;
- Dépendance excessive aux réassureurs.

4.8. Autres informations

Seyna n'a pas d'autres informations à communiquer concernant son profil de risque.

5. Valorisation à des fins de solvabilité

5.1. Actifs

Au 31 décembre 2025, les investissements de Seyna sont exclusivement placés en OPCVM monétaire. Le reste des fonds est déposé sur des comptes bancaires.

Les provisions techniques cédées au réassureur correspondent à la valeur des flux attendus des réassureurs.

Les créances nées d'opérations d'assurance du bilan prudentiel correspondent uniquement aux autres créances nées d'opérations directes. Les Frais d'Acquisitions Reportés et les charges constatées d'avance ne sont pas reconnus dans le bilan prudentiel.

5.2. Provisions techniques

Au 31 décembre 2025, le total des provisions techniques nettes au bilan prudentiel s'élève à 10 873 k€, se décomposant comme suit :

Provisions prudentielles (k€)	Non-Vie	Santé NSLT	Total
Prime – Meilleure estimation brute	11 088	2 282	13 370
Réserve – Meilleure estimation brute	26 284	6 359	32 644
Marge pour Risque	687	108	795
Prime – cession en réassurance	6 988	977	7 965
Réserve – cession en réassurance	21 999	5 991	27 990
Provision technique nette	9 093	1 781	10 873

Les provisions techniques sont évaluées de la manière suivante :

- une provision pour primes calculée à la maille portefeuille (115 GRH) en appliquant un ratio S/P aux PPNA, majorée des commissions restant à verser et des frais, diminuée des primes à recevoir ;
- une provision pour sinistres égale aux provisions dossier/dossier et IBNR (méthode Chain-Ladder). Aucune actualisation n'est appliquée au vu de la durée très faible des engagements ;
- une marge pour risques (795 k€) calculée selon la formule standard (6% du coût du capital futur en run-off).

Seyna n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation des provisions techniques. Aucune mesure transitoire n'est appliquée. La compagnie n'enregistre aucun impôt différé passif.

5.3. Autres passifs

Les dettes nées d'opérations de réassurance et d'assurance sont retraitées des primes restant à émettre et des FAR. Les autres passifs sont repris à la valeur dans les états sociaux. Seyna ne comptabilise pas d'impôts différés passifs.

5.4. Méthodes de valorisation alternatives

Seyna n'utilise aucun ajustement à la courbe des taux pour le calcul des provisions techniques, ni aucune mesure transitoire.

6. Gestion du capital

6.1. Fonds propres

Les fonds propres de Seyna, au sens de Solvabilité II, sont constitués :

- du capital social en actions ordinaires ;
- des primes d'émission liées au capital social ;
- la réserve de réconciliation.

Ces trois éléments sont du niveau de qualité le plus élevé (Tier 1).

Au 31 décembre 2024, les fonds propres prudentiels s'élevaient à 16 624 k€.

Au 31 décembre 2025, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 21 554 k€, en augmentation grâce à une levée de fonds réalisée en 2025.

	2025	2024
Capital social en actions ordinaires	1 202 k€	1 116 k€
Primes d'émission liées au capital	44 365 k€	37 951 k€
Fonds propres états financiers	45 567 k€	39 067 k€
Réserve de réconciliation	-24 013 k€	-22 443 k€
Excédent des actifs / passifs	21 554 k€	16 624 k€

L'intégralité de ce montant de fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis. Aucun dividende n'a été versé en 2025.

6.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis, calculé avec la formule standard, à fin 2025 s'élève à 8 742 k€, en hausse de +7,2% par rapport à fin 2024. Cette augmentation résulte de la croissance de l'activité, partiellement compensée par l'augmentation de la cession en réassurance et le bénéfice de diversification accru. Il se décompose de la manière suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Risque de marché	581 k€	484 k€
Risque de défaut de la contrepartie	2 542 k€	1 938 k€
Risque de souscription en santé	422 k€	315 k€
Risque de souscription en non-vie	4 817 k€	4 878 k€
Diversification	-1 637 k€	-1 340 k€
SCR de base	6 329 k€	6 274 k€
Risque opérationnel	2 017 k€	1 882 k€
Capital de solvabilité requis	8 742 k€	8 157 k€
Ratio de solvabilité	247%	204%

Le ratio de solvabilité à fin 2025 est de 247%, en hausse par rapport à 204% fin 2024. Cette augmentation est principalement expliquée par la levée de fonds réalisée en 2025.

Le minimum de capital requis à fin 2025 s'élève à 4 000 k€. Le ratio de couverture du minimum de capital requis est de 539%.

6.2.1. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

Seyna n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée de détention dans le calcul du capital de solvabilité requis.

6.2.2. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Seyna n'utilise pas de modèle interne.

6.2.3. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun cas de non-respect de l'exigence en capital n'a été constaté en 2025. Seyna maintient une marge de solvabilité significative au-dessus des seuils réglementaires, conformément à l'objectif interne de ratio de solvabilité de 150%.